



## APPEL A PROPOSITION (RFP)

A TOUS LES ETABLISSEMENTS DE MICRO-FINANCE	DATE :07/09/2020
	REFERENCE : <b><u>006/TCD10/09/2020/RFP</u></b> Recrutement d'un Etablissement de Micro -Finance (EMF) pour l'amélioration de l'accès aux produits et services financiers et non financiers adaptés aux besoins des communautés rurales des provinces du Hadjer Lamis et Lac dans le cadre de leur inclusion financière et sociale

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre du recrutement  
Recrutement d'un Etablissement de Micro -Finance (EMF) pour l'amélioration de l'accès aux produits et  
services financiers et non financiers adaptés aux besoins des communautés rurales des provinces du  
Hadjer Lamis et Lac dans le cadre de leur inclusion financière et sociale

Veillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la  
préparation de votre soumission.

Les soumissionnaires intéressés sont invités à préparer leur offre conformément aux exigences  
et procédures décrites dans le présent AO, et la soumettre en ligne via e-tendering :  
<https://etendering.partneragencies.org> et conformément aux instructions de la fiche technique.  
Le nom du fichier ne peut pas contenir plus de 60 caractères. Le nom du fichier et sa description ne  
peuvent contenir des caractères spéciaux ou des lettres d'autres alphabets. Seules les lettres de  
l'alphabet anglais sont autorisées. Si vous téléchargez un grand nombre de fichiers (par exemple, 15 ou  
plus), veuillez les compresser dans un dossier au format .ZIP et télécharger le dossier plutôt que chaque  
fichier individuel. Vous pouvez télécharger plusieurs dossiers ZIP, mais dans ce cas, veuillez noter que la  
taille totale de chaque dossier ZIP à télécharger ne peut pas dépasser 50 Mo.

Les offres devront comprendre une soumission technique et une soumission financière, chacune  
dans deux fichiers séparés indiquant :

**1. offre technique** : le nom du soumissionnaire suivi de la mention « offre technique pour  
l'amélioration de l'accès aux produits et services financiers et non financiers adaptés aux besoins des  
communautés rurales des provinces du Hadjer Lamis et Lac dans le cadre de leur inclusion financière et  
sociale

**2. offre financière** : le nom du soumissionnaire suivi de la mention « offre pour  
l'amélioration de l'accès aux produits et services financiers et non financiers adaptés aux besoins des  
communautés rurales des provinces du Hadjer Lamis et Lac dans le cadre de leur inclusion financière et  
sociale

**L'offre financière devra être protégée par un mot de passe du soumissionnaire qui ne sera communiqué que sur demande au terme de l'évaluation des offres techniques.**

La soumission doit être écrite **en Français** et être valable pour une période minimale de **120 jours**.

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous transmettez votre soumission par courrier électronique, veuillez-vous assurer qu'elle est signée, en format .pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de la soumission. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Veuillez noter que le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque soumission ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que le PNUD met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>.

Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : [http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct\\_english.pdf](http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf)

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,

*Yahya BA  
Représentant Résident Adjoint/Opérations  
07 septembre 2020*

## DESCRIPTION DES EXIGENCES

Contexte	<p>La Stratégie Régionale de Stabilisation (SRS) élaborée avec l'appui technique et financier du PNUD, vise à établir une approche commune et un cadre inclusif pour toutes les parties prenantes en vue de soutenir une transition opportune, coordonnée et efficace des processus allant de la stabilisation au relèvement, à la consolidation de la paix et au développement à moyen et long termes.</p> <p>La SRS vise deux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La stabilisation immédiate de zones spécifiques où les communautés restent vulnérables aux infiltrations continues et aux attaques ;</li> <li>2. Le lancement d'activités de stabilisation dans les États et régions touchés par Boko Haram, par le biais d'un appui à la mise en œuvre de la SRS.</li> </ol> <p>Elle couvre quatre pays dans lesquels elle se décline en Fenêtres nationales. Le document de projet de la Fenêtre nationale du Tchad a été adopté le 14 octobre 2019. Elle poursuit pour le Tchad les objectifs suivants qui découlent de la SRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'amélioration de la sécurité communautaire;</li> <li>➤ Le fonctionnement des infrastructures essentielles et des services sociaux de base;</li> <li>➤ La disponibilité des moyens de subsistance.</li> </ul> <p>Dans le cadre de ce résultat 3 du projet de la FNS, un appui est apporté aux producteurs locaux sous-forme d'intrants et matériels agricoles et de pêche. Cet appui ne touche pas tous les acteurs économiques, et surtout pas les plus vulnérables. Notamment, les petits commerçants et artisans n'en ont pas bénéficié du fait du ciblage très précis de cette assistance. C'est pourquoi la FNS a prévu un appui financier pour soutenir le petit commerce et renforcer les initiatives économiques locales en général. Cet appui contribuera à relancer l'économie locale, l'un des objectifs spécifiques de l'approche stabilisation.</p> <p>La FNS couvre deux provinces/ le Lac et le Hadjer Lamis. Dans chacune de ces provinces, six localités sont ciblées. Parmi ces localités-cibles,</p>
----------	--

	une dans chaque province est couverte par la présente phase du projet. Il s'agit de Guitté (Hadjer Lamis) et de Ngalamia (Lac). Mais le projet a vocation à couvrir toutes les localités-cibles à court-terme (Cf. TDRs).
Partenaire de réalisation du PNUD	
Brève description des services requis <sup>1</sup>	L'ensemble des prestations attendues de l'établissement de micro-finance devront permettre de contribuer à l'inclusion financière et sociale des populations vulnérables dans les provinces du Hadjer Lamis et du Lac. Il s'agit de renforcer leurs capacités entrepreneuriale et financière dans une perspective d'améliorer la viabilité organisationnelle et financière de leurs activités (connaissance des règles d'or d'éducation financière et des différents produits et services financiers proposés, condition d'accès aux crédits, , formation des clients sur les services, dépôt, retrait, transferts, accompagnement des clients dans leurs affaires en vue d'une bonne gestion permettant le remboursement des crédits, recouvrement de ces crédits et réallocation).
Liste et description des prestations attendues	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification des bénéficiaires et futurs clients</li> <li>2. Formation des bénéficiaires et futurs clients en amont sur les services et appui à l'identification des filières porteuses et au montage des dossiers</li> <li>3. Enregistrement des clients</li> <li>Ouverture de comptes au profit des clients</li> <li>4. Mise à la disposition des clients des voies d'accès de proximité aux services</li> <li>5. Accompagnement des clients dans la conduite de leurs AGR</li> <li>6. Recouvrement des crédits</li> <li>7. Réallocation des crédits</li> <li>8. Soumission de rapports périodiques sur le comportement du tableau de bord de l'activité.</li> </ol>
Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services	Head Stabilization Service Center (Chef du Projet de la Fenêtre Nationale de la facilité régionale de Stabilisation FNS)
Fréquence des rapports	Cf. point II des Termes de Références
Exigences en matière de rapport d'avancement	Cf. point II des Termes de Références
Lieu des prestations	<input type="checkbox"/> GUITTE, Département de Haraz Al Biar, Province du Hadjer Lamis ;

<sup>1</sup> Des TOR peuvent être joints si les informations énumérées dans la présente annexe ne suffisent pas à décrire de manière exhaustive la nature des prestations et les autres détails relatifs aux exigences.

	<input type="checkbox"/> NGALAMIA, sous-préfecture rurale de BOL, Département de Mamdi, Province du LAC,										
Durée prévue des prestations	<input type="checkbox"/> Cf. point III des Termes de Références										
Date de commencement prévue	<input type="checkbox"/> Dès signature du contrat										
Date-limite d'achèvement	<input type="checkbox"/> La durée de la prestation, pour compter de la signature du contrat avec le PNUD, pour chaque localité ne doit pas dépasser quatre mois										
Déplacements prévus	<b>Des missions devront être effectuées dans les localités où seront réalisés les activités</b>										
Exigences particulières en matière de sécurité	<input type="checkbox"/> Faire la formation de Sécurité « BSAFE »										
Equipements à fournir par le PNUD (doivent être exclus du prix offert)	<input type="checkbox"/> NA										
Calendrier d'exécution indiquant la composition et la chronologie des activités/sous-activités	<input type="checkbox"/> Requis										
Noms et curriculum vitae des personnes qui participeront à la fourniture des services	<input type="checkbox"/> Requis										
Devise de la soumission	<input type="checkbox"/> Devise locale (F CFA)										
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/> Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables										
Durée de validité des soumissions (à compter du dernier jour de dépôt des soumissions)	<input type="checkbox"/> 120 jours  Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de sa soumission au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFP. La soumission devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de la soumission.										
Soumissions partielles	<input type="checkbox"/> Interdites										
Modalités de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Activités</th> <th>Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Signature du contrat pour couvrir les activités (i) d'identification et enregistrement des bénéficiaires, (ii) de formation des bénéficiaires</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>2. Ouverture et approvisionnement des comptes des bénéficiaires</td> <td>60%</td> </tr> <tr> <td>3. Accompagnement et recouvrement</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td><b>4. Reallocation et suivi</b></td> <td>00%</td> </tr> </tbody> </table>	Activités	Pourcentage de subvention	1. Signature du contrat pour couvrir les activités (i) d'identification et enregistrement des bénéficiaires, (ii) de formation des bénéficiaires	30%	2. Ouverture et approvisionnement des comptes des bénéficiaires	60%	3. Accompagnement et recouvrement	10%	<b>4. Reallocation et suivi</b>	00%
Activités	Pourcentage de subvention										
1. Signature du contrat pour couvrir les activités (i) d'identification et enregistrement des bénéficiaires, (ii) de formation des bénéficiaires	30%										
2. Ouverture et approvisionnement des comptes des bénéficiaires	60%										
3. Accompagnement et recouvrement	10%										
<b>4. Reallocation et suivi</b>	00%										
Personne(s) devant examiner/inspecter/approuver	Head Stabilization Service Center (Chef du Projet de la Fenêtre Nationale de la facilité régionale de Stabilisation										

<sup>2</sup> L'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les services.

les prestations/les services achevés et autoriser le versement du paiement	FNS)
Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> Contrat institutionnel ou <input type="checkbox"/> Contrat de services professionnels
Critère d'attribution du contrat	<input type="checkbox"/> Score combiné le plus élevé (l'offre technique comptant pour 70 % et le prix pour 30 %) <input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat du PNUD (CGC). Il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission.
Critère d'évaluation de la soumission	<p><b><u>Soumission technique (70 %)</u></b></p> <input type="checkbox"/> Capacité du partenaire à démontrer de façon objective comment le projet va être conduit et chaque résultat atteint : Clarté de la stratégie, plan de travail et calendrier.... 20% <input type="checkbox"/> Comment le partenaire entend rester dans les délais de quatre mois maximums pour les résultats 1 à 6 ? 10% <input type="checkbox"/> Comment le partenaire démontre sa présence physique dans les zones du projet telle que définies ci-haut et sa stratégie pour un accès de proximité à ses services pour les bénéficiaires ? 20% <input type="checkbox"/> Comment le partenaire détaille les ressources humaines disponibles pour le projet ainsi que leurs profils ; ainsi que la capacité du partenaire à mobiliser des compétences adaptées pour le projet ? 20% <input type="checkbox"/> Comment le partenaire démontre son expérience dans le domaine (Agrément, projet similaire avec d'autres agences des Nations Unies dans les zones du projet) ? 30% <p><b><u>Soumission financière (30 %)</u></b>  A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD.</p>
Le PNUD attribuera le contrat à :	<input type="checkbox"/> Un seul et unique prestataire de services
Annexes de la présente RFP	<input type="checkbox"/> Formulaire de présentation de la soumission (annexe 2) <input type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3) <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> TOR détaillés (annexe 4) <input type="checkbox"/> Lettre de soumission (annexe 5) <input type="checkbox"/> Canevas indicatif de soumission (annexe 6)

<sup>3</sup> Il est signalé aux prestataires de services que la non-acceptation des conditions générales (CG) peut constituer un motif d'élimination du présent processus d'achat.

Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) <sup>4</sup>	Toute demande de clarification doit être envoyée par écrit ou par email via e-tendering : <a href="https://etendering.partneragencies.org">https://etendering.partneragencies.org</a> . Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.
Autres informations <i>[veuillez préciser]</i>	

---

<sup>4</sup> La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

FORMULAIRE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION DU PRESTATAIRE DE SERVICES<sup>5</sup>

**(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du prestataire de services<sup>6</sup>)**

[insérez le lieu et la date]

A : [insérez le nom et l'adresse du coordonateur du PNUD]

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le prestataire de services soussigné accepte par les présentes de fournir les prestations suivantes au PNUD conformément aux exigences définies dans la RFP en date du [précisez la date] et dans l'ensemble de ses annexes, ainsi qu'aux dispositions des conditions contractuelles générales du PNUD.

**A. Qualifications du prestataire de services**

*Le prestataire de services doit décrire et expliquer les raisons pour lesquelles il est le mieux à même de répondre aux exigences du PNUD en indiquant ce qui suit :*

- a) Profile – décrivant la nature de l'activité, le domaine d'expertise, les licences, certifications, accréditations ;*
- b) Licences commerciales – documents d'immatriculation, attestation du paiement des impôts, etc. ;*
- c) Etats financiers vérifiés les plus récents – état des résultat et bilan pour témoigner de sa stabilité financière, de sa liquidité, de sa solvabilité et de sa réputation sur le marché, etc. ;*
- d) Antécédents – liste des clients ayant bénéficié de prestations similaires à celles que demande le PNUD, contenant une description de l'objet du contrat, de la durée du contrat, de la valeur du contrat et des références à contacter ;*
- e) Certificats et accréditations – y compris les certificats de qualité, les enregistrements de brevets, les certificats de viabilité environnementale, etc.*
- f) Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU.*

<sup>5</sup> Ceci sert de guide au prestataire de services dans le cadre de la préparation de sa soumission.

<sup>6</sup> Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

**B. Méthodologie proposée pour la fourniture des services**

*Le prestataire de services doit décrire la manière dont il entend répondre aux exigences du PNUD en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles, des conditions d'information et des mécanismes d'assurance de la qualité qui seront mis en œuvre et en démontrant que la méthodologie proposée sera adaptée aux conditions locales et au contexte des prestations.*

**C. Qualifications du personnel clé**

*Si la RFP en fait la demande, le prestataire de services doit fournir :*

- a) les noms et qualifications des membres du personnel clé qui fourniront les services, en indiquant qui assumera les fonctions de chef d'équipe, qui aura un rôle de soutien, etc. ;*
- b) des CV témoignant des qualifications des intéressés doivent être fournis si la RFP en fait la demande ; et*
- c) la confirmation écrite par chaque membre du personnel qu'il sera disponible pendant toute la durée du contrat.*

**D. Ventilation des coûts par prestation\***

	<b>Prestations [énumérez-les telles qu'elles figurent dans la RFP]</b>	<b>Pourcentage du prix total</b>	<b>Prix (forfaitaire, tout compris)</b>
1	Prestation 1		
2	Prestation 2		
3	....		
	Total	100 %	

*\*Ceci servira de fondement aux tranches de paiement*

**E. Ventilation des coûts par élément de coût [Il ne s'agit que d'un exemple]**

<b>Description de l'activité</b>	<b>Rémunération par unité de temps</b>	<b>Durée totale de l'engagement</b>	<b>Nombre d'employés</b>	<b>Tarif total</b>
<b>I. Services fournis par le personnel</b>				
1. Services du bureau principal				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
2. Services des bureaux locaux				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
3. Services fournis de l'étranger				

a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
<b>II. Frais</b>				
1. Frais de déplacement				
2. Indemnité journalière				
3. Communications				
4. Reproduction				
5. Location de matériel				
6. Autres				
<b>III. Autres coûts connexes</b>				

*[Nom et signature de la personne habilitée par le prestataire de services]*

*[Fonctions]*

*[Date]*

*Conditions générales applicables aux services*

**1.0 STATUT JURIDIQUE :**

Le prestataire sera considéré comme ayant le statut juridique d'un prestataire indépendant vis-à-vis du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le personnel et les sous-traitants du prestataire ne seront considérés à aucun titre comme étant les employés ou agents du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies.

**2.0 SOURCE DES INSTRUCTIONS :**

Le prestataire ne pourra demander à une autorité externe au PNUD ou accepter de celle-ci aucune instruction au titre de la fourniture de ses services en application du présent contrat. Le prestataire devra s'abstenir de tout acte susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et devra s'acquitter de ses obligations en tenant pleinement compte des intérêts du PNUD.

**3.0 RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE AU TITRE DE SES EMPLOYES :**

Le prestataire sera responsable des compétences professionnelles et techniques de ses employés et devra choisir, pour les besoins des prestations à fournir en application du présent contrat, des personnes fiables qui devront travailler avec efficacité dans le cadre de l'exécution du présent contrat, respecter les coutumes locales et se conformer à des normes morales et éthiques strictes.

**4.0 CESSION :**

Le prestataire devra s'abstenir de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent contrat, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits, créances ou obligations aux termes du présent contrat, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable et écrit du PNUD.

**5.0 SOUS-TRAITANCE :**

Si le prestataire a besoin des services de sous-traitants, il devra obtenir l'approbation et l'autorisation préalable du PNUD pour l'ensemble des sous-traitants. L'approbation d'un sous-traitant par le PNUD ne libérera le prestataire d'aucune de ses obligations aux termes du présent contrat. Les conditions de tout contrat de sous-traitance seront soumises aux dispositions du présent contrat et devront y être conformes.

**6.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES**

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

## **7.0 INDEMNISATION :**

Le prestataire devra garantir, couvrir et défendre, à ses propres frais, le PNUD, ses fonctionnaires, agents, préposés et employés contre l'ensemble des actions, réclamations, demandes et responsabilités de toute nature, y compris leurs coûts et frais, résultant d'actes ou d'omissions du prestataire ou de ses employés, dirigeants, agents ou sous-traitants, dans le cadre de l'exécution du présent contrat. La présente disposition s'étendra, notamment, aux réclamations et responsabilités en matière d'accidents du travail, de responsabilité du fait des produits ou de responsabilité résultant de l'utilisation d'inventions ou de dispositifs brevetés, de documents protégés par le droit d'auteur ou d'autres éléments de propriété intellectuelle par le prestataire, ses employés, dirigeants, agents, préposés ou sous-traitants. Les obligations prévues par le présent article ne s'éteindront pas lors de la résiliation du présent contrat.

## **8.0 ASSURANCE ET RESPONSABILITES VIS-A-VIS DES TIERS :**

**8.1** Le prestataire devra souscrire et conserver une assurance tous risques au titre de ses biens et de tout matériel utilisé pour les besoins de l'exécution du présent Contrat.

**8.2** Le prestataire devra souscrire et conserver toute assurance appropriée au titre des accidents du travail, ou son équivalent, relativement à ses employés, afin de couvrir les demandes d'indemnisation liées à des blessures corporelles ou à des décès dans le cadre du présent contrat.

**8.3** Le prestataire devra également souscrire et conserver une assurance responsabilité civile d'un montant adéquat pour couvrir les demandes d'indemnisation des tiers liées à des décès ou blessures corporelles, ou à la perte ou l'endommagement de biens, résultant de la fourniture de services en application du présent contrat ou de l'utilisation de véhicules, navires, aéronefs ou autres matériels détenus ou loués par le prestataire ou ses agents, préposés, employés ou sous-traitants fournissant des prestations ou services au titre du présent Contrat.

**8.4** Sous réserve de l'assurance contre les accidents du travail, les polices d'assurance prévues par le présent article devront :

**8.4.1** nommer le PNUD en qualité d'assuré supplémentaire ;

**8.4.2** inclure une renonciation à subrogation de l'assureur dans les droits du prestataire contre le PNUD ;

**8.4.3** prévoir que le PNUD recevra une notification écrite des assureurs trente (30) jours avant toute résiliation ou modification des assurances.

**8.5** Le prestataire devra, en cas de demande en ce sens, fournir au PNUD une preuve satisfaisante des assurances requises aux termes du présent article.

## **9.0 CHARGES/PRIVILEGES :**

Le prestataire devra s'abstenir de causer ou de permettre l'inscription ou le maintien d'un privilège, d'une saisie ou autre charge par toute personne auprès de toute administration publique ou du PNUD sur toute somme exigible ou devant le devenir au titre de prestations

réalisées ou de matériaux fournis en application du présent Contrat ou en raison de toute autre réclamation ou demande dirigée contre le prestataire.

#### **10.0 PROPRIETE DU MATERIEL :**

Le PNUD conservera la propriété du matériel et des fournitures qu'il pourra fournir et ledit matériel devra lui être restitué à l'issue du présent contrat ou lorsque le prestataire n'en aura plus besoin. Lors de sa restitution au PNUD, ledit matériel devra être dans le même état que lors de sa remise au prestataire, sous réserve de l'usure normale. Le prestataire sera tenu d'indemniser le PNUD au titre du matériel qui sera considéré comme étant endommagé ou dégradé au-delà de l'usure normale.

#### **11.0 DROITS D'AUTEUR, BREVETS ET AUTRES DROITS PATRIMONIAUX :**

**11.1** Sous réserve des dispositions contraires expresses et écrites du contrat, le PNUD pourra revendiquer l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et autres droits patrimoniaux et, notamment, les brevets, droits d'auteur et marques se rapportant aux produits, processus, inventions, idées, savoir-faire ou documents et autres matériels que le prestataire aura développés pour le PNUD dans le cadre du contrat et qui seront directement liés à l'exécution du contrat, ou produits, préparés ou obtenus du fait ou au cours de son exécution, et le prestataire reconnaît et convient que lesdits produits, documents et autres matériels constitueront des œuvres réalisées contre rémunération pour le PNUD.

**11.2** Lorsque lesdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux contiendront des droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux du prestataire : (i) existant antérieurement à l'exécution par le prestataire de ses obligations aux termes du contrat, ou (ii) que le prestataire pourra ou aura pu développer ou acquérir indépendamment de l'exécution de ses obligations aux termes du contrat, le PNUD ne se prévaudra d'aucun droit de propriété sur ceux-ci et le prestataire accorde par les présentes au PNUD une licence perpétuelle d'utilisation desdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux uniquement aux fins du contrat et conformément à ses conditions.

**11.3** Si le PNUD en fait la demande, le prestataire devra prendre toute mesure nécessaire, signer tout document requis et, d'une manière générale, prêter son assistance aux fins de l'obtention desdits droits patrimoniaux et de leur transfert ou de leur fourniture sous licence au PNUD, conformément aux dispositions du droit applicable et du contrat.

**11.4** Sous réserve des dispositions qui précèdent, l'ensemble des cartes, dessins, photos, mosaïques, plans, rapports, estimations, recommandations, documents et toutes les autres données compilées ou reçues par le prestataire en application du présent contrat seront la propriété du PNUD, devront être mis à sa disposition aux fins d'utilisation ou d'inspection à des heures raisonnables et en des lieux raisonnables, devront être considérés comme étant confidentiels et ne devront être remis qu'aux fonctionnaires autorisés du PNUD à l'issue des prestations réalisées en application du contrat.

## **12.0 UTILISATION DU NOM, DE L'EMBLEME OU DU SCEAU OFFICIEL DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :**

Le prestataire devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre publique de toute autre manière le fait qu'il fournit des prestations au PNUD et devra également s'abstenir de toute utilisation du nom, de l'emblème ou du sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies ou de toute abréviation du nom du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son activité ou par ailleurs.

## **13.0 CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS :**

Les informations et données considérées par l'une ou l'autre des parties comme étant exclusives qui seront communiquées ou divulguées par l'une des parties (le « Divulgateur ») à l'autre partie (le « Destinataire ») au cours de l'exécution du contrat et qui seront qualifiées d'informations confidentielles (les « Informations ») devront être protégées par ladite partie et traitées de la manière suivante :

**13.1** Le destinataire (le « Destinataire ») desdites informations devra :

**13.1.1** faire preuve de la même prudence et de la même discrétion pour éviter toute divulgation, publication ou dissémination des Informations du Divulgateur que celles auxquelles il s'astreint pour ses propres informations similaires qu'il ne souhaite pas divulguer, publier ou disséminer ; et

**13.1.2** utiliser les Informations du Divulgateur uniquement aux fins pour lesquelles elles auront été divulguées.

**13.2** A condition que le Destinataire signe avec les personnes ou entités suivantes un accord écrit les obligeant à préserver la confidentialité des Informations conformément au contrat et au présent article 13, le Destinataire pourra divulguer les Informations :

**13.2.1** à toute autre partie, avec le consentement préalable et écrit du Divulgateur ; et

**13.2.2** aux employés, responsables, représentants et agents du Destinataire qui auront besoin de prendre connaissance desdites Informations pour les besoins de l'exécution d'obligations prévues par le contrat, et aux employés, responsables, représentants et agents de toute personne morale qu'il contrôlera, qui le contrôlera ou qui sera avec lui sous le contrôle commun d'un tiers, qui devront également en prendre connaissance pour exécuter des obligations prévues aux termes du contrat, sachant toutefois qu'aux fins des présentes, une personne morale contrôlée désigne :

**13.2.2.1** une société dans laquelle la partie concernée détient ou contrôle de toute autre manière, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50 %) des actions assorties du droit de vote ; ou

**13.2.2.2** une entité dont la direction effective est contrôlée par la partie concernée ; ou

**13.2.2.3** s'agissant du PNUD, un fonds affilié tel que l'UNCDF, l'UNIFEM ou l'UNV.

- 13.3** Le prestataire pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la loi, sachant toutefois que, sous réserve des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et sans renonciation à ceux-ci, le prestataire devra notifier au PNUD suffisamment à l'avance une demande de divulgation des Informations afin de lui donner la possibilité de prendre des mesures de protection ou toute autre mesure opportune avant qu'une telle divulgation ne soit effectuée.
- 13.4** Le PNUD pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la Charte des Nations Unies, les résolutions ou règlements de l'Assemblée générale ou les règles édictées par le Secrétaire général.
- 13.5** Le Destinataire n'aura pas l'interdiction de divulguer les Informations qu'il aura obtenues d'un tiers sans restriction, qui seront divulguées par le Divulgateur à un tiers sans obligation de confidentialité, qui seront antérieurement connues du Destinataire ou qui seront développées à tout moment par le Destinataire de manière totalement indépendante de toute divulgation effectuée dans le cadre des présentes.
- 13.6** Les présentes obligations et restrictions en matière de confidentialité produiront leurs effets au cours de la durée du contrat, y compris pendant toute prorogation de celui-ci, et, sauf disposition contraire figurant au contrat, demeureront en vigueur postérieurement à sa résiliation.

#### **14.0 FORCE MAJEURE ; AUTRES CHANGEMENTS DE SITUATION**

- 14.1** En cas de survenance d'un quelconque évènement constituant un cas de force majeure et aussi rapidement que possible après sa survenance, le prestataire devra en notifier par écrit le PNUD avec l'ensemble des détails s'y rapportant si le prestataire se trouve de ce fait dans l'incapacité totale ou partielle d'exécuter ses obligations et de s'acquitter de ses responsabilités aux termes du contrat. Le prestataire devra également notifier au PNUD tout autre changement de situation ou la survenance de tout évènement compromettant ou risquant de compromettre l'exécution de ses obligations aux termes du contrat. Dès réception de la notification requise par le présent article, le PNUD prendra les mesures qu'il considérera, à sa seule et entière discrétion, comme étant opportunes ou nécessaires au regard des circonstances, y compris l'octroi au prestataire d'un délai supplémentaire raisonnable pour exécuter ses obligations aux termes du contrat.
- 14.2** Si, en raison d'un cas de force majeure, le prestataire est définitivement incapable de s'acquitter, en tout ou en partie, de ses obligations et de ses responsabilités aux termes du contrat, le PNUD aura le droit de suspendre ou de résilier le présent contrat selon les mêmes conditions que celles qui figurent dans l'article 15 « Résiliation », sachant toutefois que le délai de préavis sera de sept (7) jours au lieu de trente (30) jours.
- 14.3** Le terme de force majeure, tel qu'il est utilisé dans le présent article désigne des catastrophes naturelles, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou d'autres actes d'une nature ou d'une force similaire.
- 14.4** Le prestataire reconnaît et convient qu'en ce qui concerne les obligations prévues au contrat que le prestataire doit exécuter dans ou pour les régions dans lesquelles le PNUD

est engagé ou se prépare à s'engager dans des opérations de maintien de la paix, humanitaires ou similaires ou dans lesquelles le PNUD se désengage de telles opérations, toute exécution tardive ou inexécution desdites obligations liée à des conditions difficiles dans lesdites régions ou à des troubles civils y survenant ne constituera pas, en soi, un cas de force majeure au sens du contrat.

## 15.0 RESILIATION

- 15.1** Chaque partie pourra résilier le présent contrat pour un motif déterminé, en tout ou en partie, en adressant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours. L'engagement d'une procédure d'arbitrage conformément à l'article 16.2 (« Arbitrage ») ci-dessous ne pourra pas être considéré comme constituant une résiliation du présent contrat.
- 15.2** Le PNUD se réserve le droit de résilier le présent contrat sans motif à tout moment, en adressant au prestataire un préavis écrit de 15 jours. Dans ce cas, le PNUD devra rembourser au prestataire l'ensemble des frais raisonnables que celui-ci aura engagés avant de recevoir ledit préavis.
- 15.3** En cas de résiliation par le PNUD en application du présent article, aucun paiement ne sera dû par le PNUD au prestataire, à l'exception des prestations et services fournis de manière satisfaisante et conformément aux conditions expresses du présent contrat.
- 15.4** Si le prestataire est mis en redressement judiciaire ou en liquidation, s'il tombe en cessation de paiements, s'il procède à une cession au profit de ses créanciers ou si un administrateur judiciaire est nommé en raison de sa cessation de paiements, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont il pourra disposer aux termes des présentes conditions, résilier le présent contrat sur-le-champ. Le prestataire devra immédiatement informer le PNUD de la survenance de l'un quelconque des événements susmentionnés.

## 16.0 REGLEMENT DES DIFFERENDS

- 16.1 Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.
- 16.2 Arbitrage.** Les différends, litiges ou réclamations entre les parties liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité qui n'auront pas fait l'objet d'un règlement amiable en application de l'article 16.1 ci-dessus, sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les décisions du tribunal arbitral devront être fondées sur des principes généraux de droit commercial international. En ce qui concerne l'ensemble des questions relatives à la preuve, le tribunal arbitral devra suivre les règles additionnelles régissant la présentation et la réception des preuves dans les arbitrages

commerciaux internationaux de l'Association internationale du barreau, édition du 28 mai 1983. Le tribunal arbitral sera habilité à ordonner la restitution ou la destruction de marchandises ou de tout bien, corporel ou incorporel, ou de toute information confidentielle fournie en application du contrat, à ordonner la résiliation du contrat, ou à ordonner que toute mesure de protection soit prise relativement à des marchandises, services ou à tout autre bien, corporel ou incorporel, ou à toute information confidentielle fournie dans le cadre du contrat, s'il y a lieu, conformément au pouvoir du tribunal arbitral aux termes de l'article 26 (« Mesures provisoires ou conservatoire ») et de l'article 32 (« Forme et effet de la sentence ») du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. En outre, sauf disposition contraire expresse du contrat, le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des intérêts supérieurs au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») alors en vigueur, et il ne pourra s'agir que d'intérêts simples. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

## **17.0 PRIVILEGES ET IMMUNITES**

Aucune disposition du présent contrat ou y relative, qu'elle soit expresse ou implicite, ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

## **18.0 EXONERATION FISCALE**

**18.1** La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération de l'Organisation des Nations Unies au titre desdits impôts, droits ou redevances, le prestataire devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

**18.2** Par conséquent, le prestataire autorise le PNUD à déduire de la facture du prestataire toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le prestataire n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le prestataire à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le prestataire devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

## **19.0 TRAVAIL DES ENFANTS**

Le prestataire déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **20.0 MINES**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **21.0 RESPECT DES LOIS**

Le prestataire devra se conformer à l'ensemble des lois, règlements et règles se rapportant à l'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat.

## **22.0 EXPLOITATION SEXUELLE**

**22.1** Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

**22.2** Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

## **20. POUVOIR DE MODIFICATION**

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.




---

## PROJET DE LA FENETRE NATIONALE DE LA FACILITE REGIONALE DE STABILISATION

### TERMES DE REFERENCE

pour le Recrutement d'un Etablissement de Micro -Finance (EMF) pour l'amélioration de l'accès aux produits et services financiers et non financiers adaptés aux besoins des communautés rurales des provinces du Hadjer Lamis et Lac dans le cadre de leur inclusion financière et sociale

### APPEL A PROPOSITIONS

Date limite de soumission : 21 septembre 2020

---

#### 1. Contexte :

La Stratégie Régionale de Stabilisation (SRS) élaborée avec l'appui technique et financier du PNUD, vise à établir une approche commune et un cadre inclusif pour toutes les parties prenantes en vue de soutenir une transition opportune, coordonnée et efficace des processus allant de la stabilisation au relèvement, à la consolidation de la paix et au développement à moyen et long termes.

La SRS vise deux objectifs :

3. La stabilisation immédiate de zones spécifiques où les communautés restent vulnérables aux infiltrations continues et aux attaques ;
4. Le lancement d'activités de stabilisation dans les États et régions touchés par Boko Haram, par le biais d'un appui à la mise en œuvre de la SRS.

Elle couvre quatre pays dans lesquels elle se décline en Fenêtres nationales. Le document de projet de la Fenêtre nationale du Tchad a été adopté le 14 octobre 2019. Elle poursuit pour le Tchad les objectifs suivants qui découlent de la SRS :

- L'amélioration de la sécurité communautaire;
- Le fonctionnement des infrastructures essentielles et des services sociaux de base;
- La disponibilité des moyens de subsistance.

Dans le cadre de ce résultat 3 du projet de la FNS, un appui est apporté aux producteurs locaux sous-forme d'intrants et matériels agricoles et de pêche. Cet appui ne touche pas tous les acteurs économiques, et surtout pas les plus vulnérables. Notamment, les petits commerçants et artisans n'en ont pas bénéficié du fait du ciblage très précis de cette assistance. C'est pourquoi la FNS a prévu un appui financier pour

soutenir le petit commerce et renforcer les initiatives économiques locales en général. Cet appui contribuera à relancer l'économie locale, l'un des objectifs spécifiques de l'approche stabilisation.

La FNS couvre deux provinces/ le Lac et le Hadjer Lamis. Dans chacune de ces provinces, six localités sont ciblées. Parmi ces localités-cibles, une dans chaque province est couverte par la présente phase du projet. Il s'agit de Guitté (Hadjer Lamis) et de Ngalamia (Lac). Mais le projet a vocation à couvrir toutes les localités-cibles à court-terme (voir tableau ci-dessous).

Village	Population (hbts)			Départements	Province
	Total	Femmes	Jeunes		
Guitté	15 877	5 653	4 124	Haraz Al Biar	Hadjer Lamis
Mitériné	12 068	5 172	3496		
Mahada					
Baltram	10 153	NA	NA	Dagana	
Sidjé	10 701	NA	NA		
Kassalaré	3 426	1 210			
Ngalamia	6 214	1 345	441	Mamdi	Lac
Ngomirom Doumou	2 500	NA	NA		
Sélia	2 730	NA	NA		
Koulikimé	1 360	823	NA	Kaya	
Oumourou Ngaroua	650	450	NA		
Tchoukouboul	410	264	NA		

L'assistance ici prendra la forme d'un package de services ou d'activités composé de: (i) appui au PNUD pour l'identification et la formation des bénéficiaires en éducation entrepreneuriale et financière , au montage des dossiers simples, à la création et gestion des activités génératrices de revenus (AGR), (ii) Analyse des demandes de crédits des prospects et enregistrement sécurisé des bénéficiaires/clients, ouverture des comptes et mise en place des crédits revolving dans le respect des 7 principes de protection des clients et (iii) accompagnement et suivi périodique du bénéficiaire dans le remboursement des crédits et surtout la viabilité financière de son microprojet.

Dans cette optique, le PNUD recherche un ou des partenaires qualifiés pour fournir le package de services sus-défini.

## 2. Objectif de l'intervention

L'objectif de l'intervention est de contribuer à l'inclusion financière et sociale des populations vulnérables dans les provinces du Hadjer Lamis et du Lac. Il s'agit de renforcer leurs capacités entrepreneuriale et financière dans une perspective d'améliorer la viabilité organisationnelle et financière de leurs activités (connaissance des règles d'or d'éducation financière et des différents produits et services financiers proposés, condition d'accès aux crédits, , formation des clients sur les services, dépôt, retrait, transferts, accompagnement des clients dans leurs affaires en vue d'une bonne gestion permettant le remboursement des crédits, recouvrement de ces crédits et réallocation).

### 3. Missions attendues de l'institution partenaire et Résultats attendus

Missions	Résultats attendus/Livrables
1. Identification des bénéficiaires et futurs clients	<b>Liste des bénéficiaires: une liste des bénéficiaires doit être établie</b> d'accord-partie avec le PNUD et les communautés
2. Formation des bénéficiaires et futurs clients en amont sur les services et appui à l'identification des filières porteuses et au montage des dossiers	Chaque bénéficiaire, selon son niveau d'éducation, est techniquement équipé (y compris dans le choix des filières les plus porteuses), pour un investissement et une gestion rentable des crédits et une utilisation efficiente des services financiers disponibles. <b>Rapport de formation</b> avec liste des participants; module de formation évaluation par les participants, plan d'affaires simplifié pour chaque bénéficiaire.
3. Enregistrement des clients	Les clients sont enregistrés selon une procédure sécurisée.
Ouverture de comptes au profit des clients	Chaque client dispose d'un compte ouvert dans les écritures du partenaire prestataire de services financiers <b>Liste des comptes ouverts avec les montants crédités.</b>
4. Mise à la disposition des clients des voies d'accès de proximité aux services	Chaque client peut accéder à son compte et procéder aux opérations selon ses besoins à des points de services aussi proches que possible en termes de temps et de distance. <b>Les adresses de de localisation GPS des points d'accès et modalités d'accès pour les points mobiles.</b>
5. Accompagnement des clients dans la conduite de leurs AGR	Les clients bénéficient de l'assistance technique du partenaire dans la gestion de leurs activités génératrices de revenus. <b>Compte-rendu des sessions d'accompagnement, visites etc.</b>
6. Recouvrement des crédits	Le partenaire recouvre les crédits alloués en utilisant ses mécanismes propres. <b>Rapport de recouvrement avec taux de recouvrement et difficultés rencontrées ainsi que les solutions proposées pour les améliorer</b>
7. Réallocation des crédits	Les crédits recouverts permettent de reconstituer le capital de départ et de faire de nouvelles allocations aux nouveaux bénéficiaires <b>Liste des bénéficiaires des nouvelles allocations établie sur les mêmes bases qu'initialement</b>
8. Soumission de rapports périodiques sur le comportement du tableau de bord de l'activité.	Le prestataire informe le PNUD régulièrement sur l'évolution de l'activité à travers des rapports périodiques suivant un canevas à fournir par le PNUD) <b>Rapports d'activités</b>

Il est demandé au candidat de faire des propositions complémentaires visant à mieux réaliser l'objectif de l'intervention envisagée.

### 4. Durée de la mission et zone couverte

La durée de la prestation, pour compter de la signature du contrat avec le PNUD, pour chaque localité ne doit pas dépasser quatre mois dont 0,5 mois pour la formation en amont et 0,5 mois pour le recouvrement

en aval. La durée de remboursement du crédit lui-même est de trois (03) mois. (avec ou sans délai de grâce?)

Cette durée concerne les résultats 1 à 6 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus. Le reste des résultats s'analyse comme une prestation continue.

La zone couverte par la prestation est composée des deux provinces du Lac et du Hadjer Lamis (voir table des localités ci-dessus). Pour la première phase, les prestations cibleront les populations des localités de Guitté (Hadjer Lamis) et Ngalamia (Lac). Les autres localités seront couvertes progressivement.

## 5. Modalité de financement

Le PNUD envisage de financer la mission par une subvention allouées au partenaire pour couvrir le coût des réalisations attendues. Cette subvention, sujette à légère variation, devrait se situer autour de USD 1 000 en moyenne par bénéficiaire mais ne devrait pas dépasser USD 1 500. Il sera versé en tranches successives en fonction selon un processus graduel et dont le levier de progressivité est fourni dans le tableau ci-dessous, à titre indicatif :

Activités	% subvention
1. Signature du contrat pour couvrir les activités (i) d'identification et enregistrement des bénéficiaires, (ii) de formation des bénéficiaires	30%
2. Ouverture et approvisionnement des comptes des bénéficiaires	60%
3. Accompagnement et recouvrement	10%
<b>4. Reallocation et suivi</b>	<b>00</b>

## 6. Présentation des propositions

### 6.1. Composition du dossier de soumission

Les institutions intéressées devront envoyer un dossier de soumission comprenant les pièces suivantes :

1. **Une proposition technique** indiquant entre autres, (i) la méthodologie, (ii) les outils à utiliser, les moyens nécessaires qui seront déployés pour délivrer, de façon satisfaisante et dans les délais, le package de services de haute qualité demandé ainsi qu'un plan de travail comprenant les différents résultats et livrables susmentionnés et dont la réalisation sera rattachée aux différentes tranches des paiements.

#### **Documentation à fournir :**

- ✓ Si le soumissionnaire est une société soumise au droit des affaires- (i) Une copie des documents légaux d'enregistrement du soumissionnaire ; (ii) Une copie du certificat d'impôt ou de paiement délivré par l'autorité fiscale compétente qui atteste que le soumissionnaire est conforme à ses obligations en matière de paiement d'impôts ou d'attestation d'exemption fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège , (iii) a liste des actionnaires et autres entités qui détiennent au moins 5% des actions et autres participations ou son équivalent,
- ✓ Si le soumissionnaire n'est pas une société, (i) la liste des membres du conseil d'Administration et les directeurs généraux, (ii) leurs CV et leurs désignations dûment certifiées par le secrétaire général ou son représentant ;
- ✓ Pour tout soumissionnaire, fournir une copie de l'agrément et les états financiers audités des trois (3) dernières années si l'entité exerce depuis plus de 3 ans ;

- ✓ Des références sur des projets similaires.
- ✓ L'annexe 1 dûment complétée et signée par le soumissionnaire ;
- ✓ L'annexe 2 dûment complétée et signée par le soumissionnaire.

**Nota Bene :**

En raison du contexte sécuritaire particulier des provinces de la zone de l'étude et des contraintes de temps et de rapidité dans la fourniture des services envisagés, seront privilégiées, les institutions (i) ayant déjà une expérience similaire en cours ou passée avec des agences du Système des Nations Unies et -ii) disposant d'une présence physique au moins dans les capitales de ces deux provinces sous formes de bureau ou de guichets offrant un accès aux services envisagés dans le présent appel à propositions.

Le PNUD se réserve le droit de procéder à la vérification des informations ainsi fournies.

**2. Une proposition financière.**

Pour faciliter la comparaison des offres financières, l'offre devra mentionner sur la base d'un package global de USD 1 000 par bénéficiaire

- ✓ Les détails selon les résultats/livrables sus-indiqués ;
- ✓ Les frais de gestion ;
- ✓ Etablir les pourcentages de cette allocation qui iront (i) à la gestion y compris les frais de formation du client, et (ii) à la ligne de crédit proprement dite ainsi qu'au suivi du bénéficiaire.

**6.2. Eligibilité**

A travers la FNS, le PNUD Tchad est à la recherche d'un partenaire proposant des solutions innovantes et adaptées pour la fourniture d'un package de services et produits financiers adaptés aux besoins de ses populations cibles dans un contexte difficile marqué par la volatilité de la situation sécuritaire et de la pandémie de la COVID-19 et avec des contraintes de temps extrêmement serrées. Le partenaire recherché devra être éligible aux critères suivants :

- Confirmer par écrit (Annexe 1) avoir lu et accepté le modèle de l'Accord de Performance à signer avec le PNUD et sans objection au langage standard ;
- Avoir son siège légal sur le territoire du Tchad et y mener ses activités ;
- Avoir l'autorisation légale d'exercer les activités conduisant à l'atteinte des résultats envisagés dans le cadre du présent appel à propositions ;
- Ne pas être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
- Ne pas figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme, du blanchiment d'argent et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
- Avoir rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou des obligations relatives au paiement des impôts selon les dispositions légales du Tchad où le soumissionnaire est établi ;
- Disposer d'une présence physique (bureaux, guichets) au moins dans les capitales des provinces cibles ;
- Soumettre une application complète en ligne avec les instructions du paragraphe 4.1. des

documents à présenter.

### 6.3. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des offres techniques et l'évaluation des offres financières.

Dans une première partie sont ouvertes et évaluées les offres techniques. Dans une deuxième partie sont ouvertes et évaluées les offres financières des candidat( e ) s dont les offres techniques sont jugées techniquement qualifiées.

L'évaluation des offres financières est faite suivant la formule suivante :

Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30

L'adjudication du marché sera faite au/à la candidat ( e ) suivant la méthode combinée, soit à l'offre dont le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) est le plus élevé et qui accepte les conditions générales du PNUD.

#### ✓ Les propositions techniques

Les propositions techniques sont évaluées sur la base des critères de compétence et de qualification définis ci-dessus et selon les modalités ci-après (voir tableau)

Evaluation de l'offre technique		Pondération maximale	Nombre de points maximaux
1	Sur la capacité du partenaire à démontrer de façon objective comment le projet va être conduit et chaque résultat atteint : <i>Clarté de la stratégie, plan de travail et calendrier, ... ?</i>	20%	20
2	Comment le partenaire entend rester dans les délais de quatre mois maximums pour les résultats 1 à 6	10%	10
3	Comment le partenaire démontre sa présence physique dans les zones du projet telle que définies ci-haut et sa stratégie pour un accès de proximité à ses services pour les bénéficiaires	20%	20
4	Comment le partenaire détaille les ressources humaines disponibles pour le projet ainsi que leurs profils ; ainsi que la capacité du partenaire à mobiliser des compétences adaptées pour le projet ?	20%	20
5	Comment le partenaire démontre son expérience dans le domaine (Agrément, projet similaire avec d'autres agences des Nations Unies dans les zones du projet)	30%	30
<b>Total</b>			<b>100 MAXIMUM</b>

Seront jugées techniquement qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

### 9.2 Les propositions financières

Le/la candidat ( e ) fait sa proposition financière suivant le modèle présenté ci-après dans le même format aux fins de comparaison des offres.

Seules les offres financières des soumissionnaires techniquement qualifiés seront évaluées.

*Exemple de présentation de l'offre financière :*

<b>Activités</b>	Pourcentage dans le montant par bénéficiaire <sup>7</sup>	Durée	Montants (USD°)
1. Identification et enregistrement des bénéficiaires			
2. Formation des bénéficiaires			
3. Montant du micro-crédit pour les bénéficiaires			
4. Accompagnement et recouvrement			
<b>5. Reallocation et suivi</b>	<b>0%</b>	<b>Continu</b>	<b>00</b>

Les offres sont à soumettre en ligne via e-tendering : <https://etendering.partneragencies.org> et conformément aux instructions de la fiche technique

Date limite : 21 septembre 2020

---

<sup>7</sup> En rappel, le montant global de l'appui financier pour chaque bénéficiaire est de USD 1 000 (comprenant tout le processus y compris le cash à mettre à sa disposition dans le compte pour l'AGR.

## LETTRE DE SOUMISSION

[inclure l'adresse du soumissionnaire]

[inclure la date]

À : [Nom et adresse du Client]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer notre offre, pour [Insérer l'intitulé du projet] conformément à votre demande d'appel d'offre daté du [Insérer la date] et à notre Offre. Nous vous soumettons par la présente notre proposition technique et financière.

Nous déclarons que :

- a) tous les renseignements et déclarations figurant dans notre offre sont exacts et nous reconnaissons que toute fausse déclaration contenue dans ladite offre conduira au rejet de notre proposition par PNUD;
- b) nous ne sommes pas en état de faillite et n'avons pas fait l'objet d'une procédure de liquidation, de règlement judiciaire, de litige, de cessation d'activité ni d'aucune situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
- c) N'avons pas été impliqués et ne faisons pas l'objet d'une procédure légale en rapport avec des activités terroristes ou de blanchiment d'argent, ni au Tchad ni ailleurs ;
- d) Nous-nous engageons à ne pas nous impliquer de quelque manière que ce soit dans un partenariat avec quelque entité que ce soit qui tomberait sous le coup des points a, b et c ci-dessus durant la conduite de la présente mission.

Nous reconnaissons et acceptons les obligations et les responsabilités qui s'imposent à nous dans cet appel à candidature ainsi que le format de l'Accord de subvention et/ou d'assistance technique de PNUD.

Par conséquent, si notre offre était acceptée, nous serions prêts à signer et à accepter le langage juridique, sans modification, de l'Accord de subvention et/ou d'assistance technique de PNUD.

Nous reconnaissons que nous supporterons tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de cette offre, et que PNUD n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les rembourser, quels que soient le déroulement ou les résultats du processus de sélection.

Nous reconnaissons et acceptons que PNUD se réserve le droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution de l'accord, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis du soumissionnaire.

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

---

Nom et titre du signataire :

---

En qualité de :

---

Contacts (téléphone et courriel) :

---

*[Veillez mettre le sceau de votre organisation si disponible]*

CANEVAS INDICATIF DE SOUMISSION

Pays

Note Conceptuelle

Titre:

*Appui à xx pour développer, tester et lancer xx produit afin de xxx ,...*

Nom du partenaire:

Type de support: Subvention,

Dates de début/Fin du projet:

Version du document: Jour/Mois/Année

Préparé par: Nom, fonction, organisation

## I. Contexte

### 1.1 *Présentation du partenaire*

Présenter le partenaire en fournissant, à titre d'exemple, les informations propres suivantes :

- Industrie et secteur sur lesquels le partenaire opère
- Part de marché
- Actionnariat, structure du groupe
- Présence dans les zones du projet
- Produits et service proposés
- Proposition de valeur
- Structure clients
- Canaux de distribution

### 1.2 *Stratégie en matière d'accès aux finances et aux services financiers pour les populations vulnérables*

- Expérience du partenaire dans le domaine de la fourniture d'accès aux finances et services financiers aux populations vulnérables avec mention des activités dans les zones cible du projet ;
- Partenaires dans le système des Nations Unies ou d'autres organisations
- Évolution récente, taux de pénétration actuels
- Type de présence dans les zones-cibles avec localisation
- Modalités de fourniture de services de proximité aux populations dans les zones reculées
- Ciblage actuel ou prévu des groupes de population rurale et des femmes
- Modalités et technique de sécurisation des enregistrements et des comptes-clients
- Règles et principes de protection des consommateurs en vigueur ou prévus
- Méthodologie de formation des bénéficiaires (en amont et en accompagnement)
- Mécanismes et systèmes de suivi internes
- Approches d'incitation au remboursement ;
- Perspectives de recouvrement des créances

### 1.3 *Défis et renforcement de capacités*

- Les défis actuels rencontrés par le partenaire pour répondre à ses objectifs
- Les besoins identifiés en termes de renforcement de capacités
- Conformité et questions réglementaires, besoins technologiques

## II. Approche et objectifs proposés

### 2.1 *Détails du projet*

Décrire l'approche proposée pour atteindre les objectifs, en particulier:

- **La méthode:** pilote/ recherche/ formation/ appui stratégique ;
- **La séquence des activités:** mentionner les différentes phases et jalons (milestones). Les activités sont détaillées dans le plan de travail ci-dessous (1.4) ;
- **Les parties et autres partenaires éventuels impliqués:** banques, opérateurs télécoms, agrégateurs, caractéristiques des agents concernés par le projet, clients visés. Autres bailleurs de fonds éventuels ou programmes PNUD ou Nations Unies en général impliqués.

## 2.2 Indicateurs clés de performance (KPI)

Les indicateurs clés de performance (Key Performance Indicateur), ciblés dans le cadre du projet sont déclinés ci-dessous. Les indicateurs qui seront définis vont servir de mesure des résultats du projet.

Indicateurs clés de performance (KPI)	Ligne de Base	Cible

## 2.3 Plan de travail détaillé

Veillez élaborer un calendrier des activités pour chaque phase (phase I, phase II, phase III etc.) et les étapes clés pour atteindre vos objectifs.

#	Activités	Livrables	Partie responsable*	Délai estimé
Phase I : [Insérer l'intitulé de la phase 1 du projet]				
1.1				
1.2				
1.3				
...				
Phase II : [Insérer l'intitulé de la phase 2 du projet]				
2.1				
2.2				
2.3				
...				
Phase III : [Insérer l'intitulé de la phase 3 du projet]				
3.1				
3.2				
3.3				
...				

## 2.4 Budget du projet

Sur base du budget prévu pour le présent projet tel que mentionné au point 4 (budget prévisionnel et mécanisme de financement), veillez décliner le budget du projet par livrable pour chaque phase (phase I, phase II, phase III, ...) et par ligne budgétaire.

## 2.5 *Hypothèses, Risques et mesures d'atténuation*

Veillez décrire les risques, ainsi que les actions que vous comptez mettre en œuvre de manière proactive et corrective pour le succès du projet.

#	Description des hypothèses et risques	Catégories		Impact et probabilité	Evaluation des risques/ Réponses à apporter/ Gestion du risque
					•
					•
					•
					•

### III. Annexes

Inclure en annexes les documents à fournir par le soumissionnaire (référéncés au point 6.1) et d'autres informations jugées utiles.